

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU  
en date du vendredi 09 juin 2023**

La séance, faisant suite à la convocation du 02 juin 2023, est ouverte à dix-neuf heures en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Cédric MARTY Monsieur Jean DELVERT.

Excusés: Monsieur Dominique LEMOINE

Absent, non convoqué: Etienne BARTHOLOMÉ.

**Nous passons à l'ordre du jour**

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Fabienne DEROO est désignée à l'unanimité secrétaire de séance  
La lecture du compte-rendu de séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 est reporté à la prochaine séance..

**Délibération unique :**

**Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants siégeant pour la commune au collège électoral des élections sénatoriales**

Conformément à la réglementation en la matière, le bureau de vote est installé : Président, le maire Jean DELVERT, Mmes Elyane DELPY GOURSAT et Claudette CAMPASTIE, conseillères présentes les plus âgées et Mrs François LEYMARIE et Cédric MARTY, conseillers présents les plus jeunes.

Madame Fabienne DEROO est nommée secrétaire de séance.

Le bureau de vote constate la présence de six membres présents sur sept conseillers concernés, Mr Etienne Bartholomé, de nationalité belge, ne pouvant siéger.

Le quorum est donc atteint.

Le président fait appel à candidature pour la fonction de délégué titulaire : Jean DELVERT propose sa candidature. Aucun autre candidat ne faisant acte de candidature, le vote commence.

S'en suit le dépouillement : sur six votants, six bulletins déposés dans l'urne, 5 voix pour Jean DELVERT, une voix pour Claudette CAMPASTIE, zéro blanc et zéro abstention.

La majorité absolue étant de 4 voix, Jean DELVERT est élu « délégué titulaire » au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le président fait ensuite appel à candidature pour la fonction de délégués suppléants : proposent leur candidature commune, Elyane DELPY GOURSAT, Fabienne DEROO et Cédric MARTY, Aucun autre candidat ne faisant acte de candidature, le vote commence.



S'en suit le dépouillement : sur six votants, six bulletins déposés dans l'urne, 6 voix pour la liste commune, zéro blanc et zéro abstention.

La majorité absolue étant de 4 voix, Elyane DELPY GOURSAT, Fabienne DEROO et Cédric MARTY sont élus « délégués suppléants » au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le procès verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est établi afin d'être acheminé vers la Sous-préfecture de Gourdon avant 22h, heure légale maximale pour le dépôt du procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 19 heures et 33 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--oo00oo--

Baladou le 13/06/2023  
  
le Maire  Jean Delvert